

COMPTE RENDU CAP DU 08/11/2018
LISTE D'APTITUDE DE B EN A

En réponse à notre liminaire, Mme GUICHANDUT n'a pas évoqué les sujets nationaux. Concernant notre proposition d'un rapport pour l'ensemble des candidats, elle ne souhaite pas engager ses équipes là-dessus.

Pour 2019, en national, 85 potentialités pour 2019 (84 l'an passé, 137 en 2017 et 157 en 2016)
Pour le 64, seulement 1 potentialité (1 l'an passé)

56 demandes (49 l'an dernier).

7 agents classés en « Excellent » (reliquat 2017), 23 classés en « Très bons » et 24 en « A revoir ».

Après l'évocation individuelle des dossiers et interruption de séance, 1 dossier supplémentaire a été classé en « Excellent » et 3 en « Très bon ».

Cette année, la présidente a précisé que l'excellence d'un dossier pendant 5 ans (profil croix + appréciations) est devenue un critère primordial, avec la présence obligatoire de la mention « aptitude confirmée au grade supérieur ». L'ancienneté administrative est aussi un élément important.

Contrairement aux années précédentes, l'ancienneté de classement dans une catégorie est devenue secondaire.

Résumé des votes	Liste « Excellents »	Liste « Très bons »	Liste « A revoir »
Pour	Administration + FO	Administration + FO	Administration
Contre	Solidaires	Solidaires	Solidaires + FO
Abstention			
Refus de vote	CGT	CGT	CGT

Nous avons voté contre l'ensemble des listes proposées, non pas contre les agents figurant sur ces listes, mais compte tenu des différents points figurant dans notre liminaire, des modalités subjectives de sélection des agents et l'impossibilité de traiter dans le cadre de la CAP nationale les dossiers non classés dans la catégorie « Excellent ».

LISTE DES AGENTS CLASSES « EXCELLENTS »

Classement	NOM - PRENOM
1	LACO JOANES
2	MOUNETOU PASCAL
3	SALTUN LASSALLE ELISABETH
4	FONTAN CHRISTINE
5	CASTAINGS PHILIPPE
6	CORTES MARIE-LYSE
7	DAREOUS PIERRETTE
8	LEBAS GERVAIS

En fin de séance, Mme GUICHANDUT est revenue sur la question du gel des congés de fin d'année.

Les conséquences des suppressions d'emplois ne tardent pas à se manifester concrètement sur notre département.

En effet, notre direction a prévu de « surveiller » les congés de fin d'année 2018 pour les agents des SPFE et les congés de début d'année 2019 pour les services en première ligne avec le PAS (CDC, accueil, SIP...)

Compte tenu des modalités de sélection retenues par notre direction, nous conseillons vivement aux agents qui postulent :

- de surveiller le niveau de leur profil croix (toutes les croix dans « excellent »)
- de surveiller la qualité de leurs appréciations, dans les 4 rubriques prévues (certains chefs de service sont trop succins ou incomplets)
- de s'assurer que la mention « aptitude confirmée » dans le grade supérieur figure dans le cadre prévu.

Lors de la notation, avant l'entretien d'évaluation, n'hésitez pas à solliciter nos Capistes pour vous conseiller et optimiser ainsi vos chances de promotion.

Vos représentants : Patrick GAYON – Jeanne LADOUSSE - Françoise BERGERET